

PROCÉDURES INFORMATIQUES ORIENTATION :

Le Rôle des familles dans



Les familles ont en charge la saisie de leurs souhaits d'orientation dans Scolarité Services :
saisie des voies d'orientation (2^e et 3^e trimestre) **et** saisie des vœux de formation (3^e trimestre)

Le collège ne peut pas remplacer les parents pour cette tâche,
par contre nous restons à votre disposition si besoin pour vous accompagner.

➤ **CODES de CONNEXION PARENTS :**

Connexion obligatoire pour toutes les familles de 3^e depuis l'ENT ou à l'adresse : <https://teleservices.education.gouv.fr/>
Cette espace numérique fourni par le Rectorat est dédié à la scolarité de votre enfant :

- mise à jour de la fiche de renseignements (n° tél, adresse...), Bourse de collège, Paiement de la facture de cantine

- **Orientation (après la 3^e)**

- **Affectation (après la 3^e)**

- **Inscription en lycée**

Vous devez utiliser vos codes EDUCONNECT pour vous connecter.

Tout au long des phases de saisie, il est conseillé qu'1 seul responsable légal procède aux saisies, avec le même identifiant et mot de passe.

➤ **ORIENTATION APRÈS LA 3EME :**

Le tableau ci-dessous résume les différentes phases, et les saisies obligatoires à faire par les familles :

Dans 		ORIENTATION	Qui?	AFFECTATION	Qui?	INSCRIPTION	Qui?
PHASE PROVISOIRE 2ème TRIMESTRE	jusqu'au 08/03	1- saisie des vœux provisoires de voies d'orientation (Apprentissage - CAP - BAC PRO - 2nde GT)	> parents				
	à partir du 13/03	2- saisie des avis provisoires du conseil de classe du 2ème trimestre	> collège				
	à partir du 17/03	3- consultation et accusé réception de l'avis du conseil de classe	> parents				
PHASE DÉFINITIVE 3ème TRIMESTRE	MAI	4- saisie des vœux définitifs de voies d'orientation (Apprentissage - CAP - BAC PRO - 2nde Générale)	> parents	4 bis- saisie des vœux de formation 1 vœu = 1 formation + 1 établissement (Possibilité de faire jusqu'à 10 vœux)	> parents		
	JUIN	5- saisie de l'avis définitif du conseil de classe du 3ème trimestre (début juin)	> collège	7- consultation de la notification d'affectation de l'élève (fin juin)	> parents	8- inscription de l'élève dans le lycée ou lycée professionnel public de son affectation (début juillet)	> parents
		6- consultation et accusé réception de la décision du conseil de classe	> parents				